



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal, dûment convoquée et tenue le **13 mars 2017 à 19h00** au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Martin Bordeleau, *maire*
Guy Laverdière, *conseiller siège no 2*
Marie-Claude Thériault, *conseillère siège no 3*
François Chevrier, *conseiller siège no 4*
Manon Pagette, *conseillère siège no 5*
Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Était absent : **Jean-Pierre Picard**, *conseiller siège no 1*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Alice Riopel directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire, après vérification constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX
5. DÉPÔT PROCÈS VERBAL DE CORRECTION
6. FORMATION DIRECTRICE GÉNÉRALE
7. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES
8. AFFAIRES NOUVELLES

FINANCES

9. RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES
10. AUTORISATION VIREMENTS DE CRÉDIT
11. AVIS DE MOTION-MODIFICATION RÈGLEMENT TAXATION
12. ADOPTION DES COMPTES
13. AUTORISATION D'ACHATS
14. DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ
15. REMBOURSEMENTS DE TAXES

PÉRIODE DE QUESTIONS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS
17. PAUSE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18. ENTENTE DE SERVICE PRÉVENTIONNISTE–ST-MICHEL-DES-SAINTS
19. ADOPTION SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE
20. DÉMISSION ÉRIC LANGIS DU POSTE D'ASSISTANT DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

TRANSPORT

21. DEMANDE DE DENIS GAGNÉ POUR 3 JOURS DE TRAVAIL/SEMAINE
22. MANDAT TREMBLAY LALIBERTÉ – RÉGULARISATION DROIT DE PROPRIÉTÉ EMPRISE DES CHEMINS
23. PROJET DE CESSION EN FAVEUR DE ANDRÉ RIVEST (RANG GRAND BELOEIL)

URBANISME

24. RAPPORT CCU
25. ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC-COTISATION 2017-2018
26. MODIFICATION DE LA VERSION DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT SUR NOTRE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 208-1990.
27. MANDAT ASSISTANCE L'ATELIER URBAIN

GESTION DU TERRITOIRE

28. MANDAT ARPENTEUR GNL LAC BOISVERT
29. CESSION DE TERRAIN LAC CÔME

LOISIRS, SPORT, CULTURE, TOURISME & VIE COMMUNAUTAIRE

30. SUBVENTION CLUB RAQUETTE ET SKI DE FOND
31. SUBVENTION COUPE DU MONDE DE VAL ST-CÔME
32. SUBVENTION COMITÉ HISTORIQUE
33. DEMANDE DE COMMANDITE RENCONTRE PROVINCIALE 2017-PATROUILLE CANADIENNE DE SKI
34. SOUPER-BÉNÉFICE DÉFI 12H
35. FÊTE NATIONALE
36. FESTIVITÉS DU 150^E –DEMANDE BLOQUER PARTIE DE RUE PRINCIPALE
37. FONDATION CANADIENNE ESPOIR JEUNESSE
38. ROULOTTE DE PAUL BUISSONNEAU
39. APPUI À L'ARLPHL
40. CONFIRMATION PARTICIPATION FINANCIÈRE PROGRAMME DE SUBVENTION PAI (PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS) – AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
41. CONFIRMATION PARTICIPATION FINANCIÈRE PROGRAMME DE SUBVENTION FPC (FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS) – AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
42. ~~ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 589-2017 – PATINOIRE~~
43. MANDAT INGÉNIEUR PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

DIVERS

44. AFFAIRES NOUVELLES & AUTORISATION D'ACHATS
45. PÉRIODE DE QUESTIONS
46. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 490-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté avec retrait du point numéro 42

Adopté

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 491-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par le monsieur le conseiller Guy Laverdière, appuyé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les procès-verbaux suivants soient adoptés, à savoir :

- Séance ordinaire du 13 février 2017 avec la modification suivante au point numéro 14;

Un intervenant jeunesse sera embauché par le ~~Centre Local d'Emploi (CLE)~~ **Carrefour Jeunesse Emploi** pour Saint-Côme.

Adopté

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

- Dossier Parc intergénérationnel
- Défi 12h Val Saint-Côme

Transmettre une lettre de félicitations aux organisateurs du Défi 12h Val Saint-Côme. Très grande participation ayant permis d'amasser 115 000 \$.

Transmettre une lettre de félicitations à la Chambre de Commerce pour l'organisation de leur journée Mamie Pizzeria.

Transmettre une lettre de félicitations à M Michel Bourdon pour la soirée d'inauguration de sa salle de spectacle sans alcool, très réussie.

5. DÉPÔT PROCÈS VERBAL DE CORRECTION

NIL

6. FORMATION DIRECTRICE GÉNÉRALE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 492-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier, appuyé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à son inscription à une

journée de formation tenue le 12 avril prochain et intitulée « **Directeurs généraux locaux et de MRC : rôles et collaborations** » au coût de 304,00\$ et au paiement de cette formation.

Adopté

7. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES

2352 Ministère des transports

Accusé de réception : règlement 581-2016 (véhicule hors route)

2349 MMQ

Votre part de la ristourne annuelle « historique » **13 085.00\$**

8. AFFAIRES NOUVELLES

Madame la conseillère Marie-Claude Thériault

- Informe que samedi dernier les jeunes de Saint-Côme ont gagné le tournoi de Hockey à Saint-Donat.
- Des équipes de ballon-balais se sont rencontrés à l'intérieur des festivités du 150^e.

Monsieur le conseiller Guy Laverdière

- Informe que Famille aux jeux renouvelle son activité Jardin communautaire pour cet été.
- Informe que 360 940 lbs de textile ont été ramassé cette année et remercie Louise Arbour et souligne que ça fait 163,7 tonnes métriques.

FINANCES

9. RAPPORTS

La directrice générale remet aux membres du conseil municipal, un état des revenus et dépenses au 28 février 2017 y mentionnant les disponibilités budgétaires.

10. AUTORISATION VIREMENTS DE CRÉDIT

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 493-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme autorise la directrice générale à procéder au virement de crédit suivant;

Un montant de **12 800,00\$** du poste **IMMO ACHAT TERRAIN STATIONNEMENT** (03 310 00 709) au poste **VOIRIE SERVICES PROFESSIONNELS** (02-320-00-410)

Adopté

11. AVIS DE MOTION-MODIFICATION RÈGLEMENT TAXATION

Il est donné à la présente assemblée par monsieur le conseiller Michel Venne un avis de motion à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance subséquente, un règlement ayant pour effet de modifier le règlement portant sur les taux et tarifs des taxes 2017.

12. ADOPTION DES COMPTES

La directrice générale dépose aux membres du conseil, une liste des comptes payés et impayés.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 494-2017

La directrice générale ayant déposé aux membres du conseil une liste des comptes payés et impayés et procédé à l'émission des chèques numéros **16006; 16010 à 16011; 16014 à 16023; 16025 à 16026; 16086; 16088 à 16107; 16109 à 16112; 16114; 16116 à 16122; 16124 à 16128** certifie qu'il y a des fonds disponibles pour payer les comptes et déboursés du mois de **février 2017**, les membres du conseil ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier, appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité conseillers :

Que la liste des comptes et déboursés du mois de **février 2017** totalisant **367 536,46 \$** soit adoptée et que les factures soient payées telles que présentées.

Adopté

13. AUTORISATION D'ACHATS

Conformément au règlement numéro 547-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses à certains fonctionnaires et employés la directrice générale demande au conseil municipal d'autoriser les dépenses ci-après.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 495-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme, conformément au règlement numéro 547-2015, autorise les dépenses suivantes, à savoir :

Signalisation de l'Estrie

Poteaux des pancartes	
Pour les bornes fontaines	2 759,40 \$

Gagnon Lévesque

Vêtements PR	1 197,24 \$
--------------	-------------

ELPC Solutions internet

Étude fibre optique	5 590,66 \$
---------------------	-------------

L'Arsenal

Service incendie 50%	
Aqueduc 25%	
Égout 25 %	2 747,04 \$

Compass Minerals Canada

Sel à glacer en vrac, déneigement	2 317,64 \$
-----------------------------------	-------------

Contrôle Telerobo

Réparation réseau d'aqueduc Au 21 des 2 lacs	1 092,26 \$
---	-------------

Pièces d'auto Le Portage Ltée

Garage machineries huile	2 018,88 \$
--------------------------	-------------

Pneus Villemaire

Pneus voirie 50%	
Pneus déneigement 50%	1 852,34 \$

Imprimerie Lanctôt inc.

Journal En Bref	2 379,98\$
-----------------	------------

Adopté

14. DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 496-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault, appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Qu'en vertu de l'article 1022 du *Code municipal du Québec* [L.R.Q., c-27.1], la liste des personnes endettées envers la municipalité au 31 décembre 2016 est déposée. Cette liste fait partie intégrante de la présente résolution et est déposée aux archives de la municipalité.

Adopté

15. REMBOURSEMENTS DE TAXES

NIL

PÉRIODE DE QUESTIONS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

17. PAUSE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 497-2017

Il est présentement 19h50 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier, appuyé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la séance soit suspendue dix |10| minutes pour une pause:

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 498-2017

Il est présentement 20h00 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la séance soit suspendue dix |10| minutes pour une pause:

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18. ENTENTE DE SERVICE PRÉVENTIONNISTE–ST-MICHEL-DES-SAINTS

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 499-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier, appuyé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme, autorise Martin Bordeleau, maire et Alice Riopel, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à une entente à intervenir avec la municipalité de **Saint-Michel-des-Saints** et ayant pour objet nos services de préventionniste.

Adopté

19. ADOPTION SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 500-2017

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques de la MRC de Matawinie est entré en vigueur le 12 mai 2011;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* [L.R.Q., c. S-3.4];

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier Excel

pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Ce fichier comporte trois [3] onglets soit : PMO [plan de mise en œuvre], IP [indicateur de performance] et GRAPH [indicateur de performance sous forme de graphique];

CONSIDÉRANT que le rapport annuel couvrant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016 a été achevé par le coordonnateur de la MRC de Matawinie; selon les informations fournies par le directeur de la Municipalité de Saint-Côme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Côme a pris connaissance du rapport d'activités annuel de l'an 6;

POUR CES MOTIFS Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme adopte le rapport d'activités annuel de l'an 6 en lien avec le Schéma de couverture de risques incendie et autorise à la MRC du Matawinie à le transmettre. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Que le rapport annuel 2016 fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

20. DÉMISSION ÉRIC LANGIS DU POSTE D'ASSISTANT DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 501-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme, prend acte de la démission de M. Éric Langis du poste d'assistant directeur du service incendie, M. Langis demeure toutefois pompier volontaire.

Adopté

TRANSPORT

21. DEMANDE DE DENIS GAGNÉ POUR 3 JOURS DE TRAVAIL/SEMAINE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 502-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme, accepte la demande de M. Denis Gagné pour réduire sa semaine de travail à 3 jours.

Adopté

22. MANDAT TREMBLAY LALIBERTÉ – RÉGULARISATION DROIT DE PROPRIÉTÉ EMPRISE DES CHEMINS

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 503-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne, appuyé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme mandate la firme d'arpenteurs Tremblay Laliberté, Arpenteurs-Géomètres pour procéder à la régularisation du droit de propriété à l'égard de l'emprise de certains chemins municipaux au coût total de 11 915,00\$ taxes en sus et que la directrice générale soit par la présente autorisée à en payer les coûts.

Que Martin Bordeleau, maire et Alice Riopel, directrice générale soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à ces transactions.

Adopté

23. PROJET DE CESSION EN FAVEUR DE ANDRÉ RIVEST (RANG GRAND BELOEIL)

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 504-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne, appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme, accepte le projet de cession de la Municipalité en faveur de M. André Rivest concernant un chemin Lot 5 541 429 préparé par Me Mireille Beausoleil, notaire;

Que Martin Bordeleau, maire et Alice Riopel, directrice générale soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette transaction, les frais inhérents seront à la charge du cessionnaire.

Adopté

URBANISME

24. RAPPORT CCU

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À LA RÉGULARISATION DE L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL AU 71 RUE ÉLIETTE

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire* par monsieur Gaétan Vernaitis en faveur d'une propriété située au 71 Rue Éliette, Lot 5 540 042, Cadastre du Québec;

Considérant que ladite demande vise à régulariser l'implantation du bâtiment principal dans la marge latérale à une distance de 2.22 mètres de la ligne latérale gauche alors que le 2^e paragraphe de l'article 26.1 du *Règlement de zonage 206-1990* prescrit un minimum de 3 mètres pour les terrains avec un service;

Considérant que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que le requérant a obtenu un permis de construction pour l'érection du bâtiment et que les frais pour la dérogation mineure sont acquittés;

IL A ÉTÉ RÉSOLU DE RECOMMANDER au conseil municipal **D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure en faveur de la propriété située au 71, rue Éliette.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 505-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière, appuyé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme, suite à la recommandation du CCU accepte la demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé au 71 Rue Éliette

Adopté

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À LA RÉGULARISATION DE L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL AU 21 RUE ALICE

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire* par monsieur Camil Gauthier en faveur d'une propriété située au 21 Rue Alice, Lot 5 540 647, Cadastre du Québec;

Considérant que ladite demande vise à régulariser l'implantation du bâtiment principal dans la marge latérale à une distance de 4.1 mètres de la ligne latérale droite alors que le 3^e paragraphe de l'article 26.1 du *Règlement de zonage 206-1990* prescrit un minimum de 4.57 mètres pour les terrains avec un service;

Considérant que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que le requérant a obtenu un permis de construction pour l'érection du bâtiment et que les frais pour la dérogation mineure sont acquittés;

IL A ÉTÉ RÉSOLU DE RECOMMANDER au conseil municipal **D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure en faveur de la propriété située au 21, rue Alice.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 506-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne, appuyé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme, suite à la recommandation du CCU accepte la demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé au 21 Rue Alice

Adopté

25. ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC-COTISATION 2017-2018

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 507-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière, appuyé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme autorise la directrice générale à procéder à l'inscription de Karl St-Jacques à l'ordre des Urbanistes du Québec au coût de 669,00 \$ et à procéder au paiement de cette inscription.

Adopté

26. MODIFICATION DE LA VERSION DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT SUR NOTRE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 208-1990.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution pour amendement du Règlement de construction numéro 208-1990

- | | |
|-------------|---|
| Considérant | que le règlement de construction numéro 208-1990 prévoit l'adoption des amendements du Code national du bâtiment à la date déterminée par résolution du Conseil à l'article 35 du <i>Règlement de construction</i> numéro 208-1990; |
| Considérant | que le conseil municipal n'a pas procédé à l'adoption des amendements depuis l'entrée en vigueur du règlement le 23 avril 1990; |
| Considérant | que le Schéma de couverture de risque incendie de la MRC de Matawinie oblige une municipalité à adopter un règlement sur les appareils de détection incendie et que l'adoption d'un code national du bâtiment récent corrige cette situation; |
| Considérant | que le Schéma de couverture de risque incendie de la MRC Matawinie propose de s'inspirer du Code de construction du Québec, Chapitre I, Bâtiment; |
| Considérant | que la version applicable pour les bâtiments publics au Québec est le Code de construction du Québec, Chapitre I – Bâtiment, et Code national du bâtiment – Canada 2010 (modifié), volume 2; |

Résolution no 508-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier, appuyé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme, utilise le Code de construction du Québec, Chapitre I – Bâtiment, et le Code national du bâtiment – Canada 2010 (modifié) volume 2 comme base au règlement de construction.

Adopté

27. MANDAT ASSISTANCE L'ATELIER URBAIN

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 509-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme accepte l'offre de services professionnels en urbanisme de la firme L'Atelier Urbain inc. pour 2017 au coût forfaitaire de 125,00 \$ taxes en sus par déplacements requis incluant kilométrage, le temps de déplacement et toute dépense connexe au projet du Parc Intergénérationel et de 88,00 \$ /heure travaillée plus taxes applicables.

Adopté

GESTION DU TERRITOIRE

28. MANDAT ARPENTEUR GNL LAC BOISVERT

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 510-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne, appuyé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme mandate GNL arpenteurs géomètres pour la préparation d'un plan d'arpentage pour le chemin du Lac Boisvert afin de délimiter le nouveau tracé de chemin et d'y inclure l'implantation des poteaux d'électricité.

Adopté

29. CESSION DE TERRAIN LAC CÔME

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 511-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme accepte le plan préparé par Richard Breault Arpenteur-Géomètre inc. relativement à l'échange de parties de lots avec l'Association des Propriétaires du Lac Côme. Les frais reliés à cette transaction seront assumés par l'association des Propriétaires du Lac Côme.

Que Martin Bordeleau, maire et Alice Riopel, directrice générale soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette transaction.

Adopté

LOISIR, SPORT, CULTURE, TOURISME & VIE COMMUNAUTAIRE

30. SUBVENTION CLUB RAQUETTE ET SKI DE FOND

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 512-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme autorise par la présente la directrice générale à procéder au versement de la subvention accordée pour l'année 2017 au montant de **8 750,00 \$** à l'organisme **Les Trappeurs, Club de ski de fond et de raquette**.

Adopté

31. SUBVENTION COUPE DU MONDE DE VAL ST-CÔME

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 513-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier, appuyé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme autorise par la présente la directrice générale à procéder au versement de la subvention accordée au montant de **20 000,00 \$** pour l'événement international « Coupe du Monde FIS de ski acrobatique 2017 à Val St-Côme ».

Adopté

32. SUBVENTION COMITÉ HISTORIQUE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 514-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme autorise par la présente la directrice générale à

procéder au versement de la subvention accordée au Comité Historique au montant de 1 500,00\$ tel que prévue au budget 2017.

Adopté

33. DEMANDE DE COMMANDITE RENCONTRE PROVINCIALE 2017-
PATROUILLE CANADIENNE DE SKI

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 515-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier, appuyé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme autorise par la présente une dépense de **652,00\$** relativement à l'achat d'articles promotionnels à l'événement **Rencontre Provinciale annuelle de la patrouille canadienne de ski 2017** à Val St-Côme les 10, 11 et 12 mars et que les coûts seront prélevés au poste budgétaire **PROMOTION TOURISTIQUE-PUBLICITÉ** (02 622 00 341)

Adopté

34. SOUPER-BÉNÉFICE DÉFI 12H

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 516-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière, appuyé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme, autorise par la présente la directrice générale à procéder à l'achat d'un billet pour le Souper-bénéfice Défi 12h au montant de **100,00\$** et d'y inscrire **monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard**.

Adopté

35. FÊTE NATIONALE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 517-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne, appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que madame la conseillère Marie-Claude Thériault, madame la conseillère Manon Pagette et madame Marie-Pier Guzzi, responsable des loisirs, soient par la présente, nommées personnes responsables du comité de la Fête Nationale du Québec pour l'année 2017 et autorisées à présenter pour et au nom de la municipalité une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois ainsi que des demandes d'aide financière auprès des instances concernées pour l'organisation de la Fête Nationale.

Adopté

36. FESTIVITÉS DU 150^E – DEMANDE BLOQUER PARTIE DE RUE PRINCIPALE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 518-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme autorise le comité des festivités du 150^e à bloquer un côté d'une section de la rue principale dans le village pour la parade de chars allégoriques.

Adopté

37. FONDATION CANADIENNE ESPOIR JEUNESSE

M. Claude Paquet, président de la Fondation canadienne Espoir jeunesse demande une autorisation confirmant leur droit de passage sur le territoire de la municipalité dans le but de recueillir des fonds dans le cadre de leur campagne de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 519-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme, autorise la Fondation canadienne Espoir jeunesse à circuler sur le territoire de la municipalité afin de solliciter les résidents dans le cadre de leur campagne de prévention et sensibilisation auprès des jeunes.

Adopté

38. ROULOTTE DE PAUL BUISSONNEAU

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 520-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme invite la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie à partager en parts égales les frais de la venue de la roulotte de Paul Buissonneau comme les deux dernières années pour les années 2017 et 2018.

Adopté

39. APPUI À L'ARLPHL

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 521-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault, appuyé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme transmette son appui pour le maintien du financement de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL)

Adopté

40. CONFIRMATION PARTICIPATION FINANCIÈRE PROGRAMME DE SUBVENTION PAI (PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS) – AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 522-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme confirme par la présente sa participation financière à la demande de subvention tel que prévue au programme PAI (Programme d'aide aux immobilisations) pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale auprès du MCC Ministère de la Culture et des Communications, le coût total du projet étant de **694 461,00 \$**.

Adopté

41. CONFIRMATION PARTICIPATION FINANCIÈRE PROGRAMME DE SUBVENTION FPC (FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS) – AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 523-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme autorise par la présente Marie-Pier Guzzi à présenter une demande de participation financière dans le cadre du programme FPC (Fonds des petites collectivités) pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale auprès de Infrastructures Canada Québec au coût total des travaux de **693 546,00 \$**.

Que la Municipalité de Saint-Côme confirme par la présente sa participation financière à la demande de subvention tel que prévue au programme FPC soit 33 1/3% du coût total du projet.

Adopté

~~42. ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 589-2017 – PATINOIRE~~

43. MANDAT INGÉNIEUR PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

La firme d'ingénierie CDGU avait fait une offre le 11 août 2016 au montant de 17 300,00\$ taxes en sus et comprenait des travaux pour le Parc Intergénérationnel, considérant la décision du conseil de n'inclure les jeux d'eau qu'à la phase 2, il a modifié son offre en conséquence.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 524-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme accorde un mandat à la firme d'ingénieurs CDGU, ingénierie urbaine pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance pour les travaux d'aménagement d'un parc intergénérationnel Phase 1 au montant de 12 000,00 \$ taxes en sus et un budget prévisionnel de 8 000,00\$ taxes en sus pour la surveillance de chantier et les heures de bureau..

Adopté

DIVERS

44. AFFAIRES NOUVELLES & AUTORISATION D'ACHATS

Monsieur le conseiller Guy Laverdière

- Informe que la MRC propose un outil promotionnel

45. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

46. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 525-2017

Il est présentement 20h45 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers;

Que la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Alice Riopel, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière